Le gouvernement ne crut pas à ce moment devoir intervenir, il n'avait pas repoussé l'ordre du jour pur et simple que ses amis avaient l'intention de demander. Mais le vote de l'ordre du jour pur et simple de M. Ferrette n'était pas sans inconvénient, chacun pouvant l'interpréter à sa façon et le représenter soit comme une victoire, soit comme une défaite pour le gouvernement. Aussi M. Sembat ayant proposé le vote d'une motion spéciale, M. Combes saisit la balle au bond. M. Ribot intervint dans le débat et M. Georges Leygues crut l'heure venue de la constitution d'un ministère Ribot-Leygues. M. Combes eut nettement l'impression que la question de confiance s'imposait et il demanda à la Chambre de dire si oui ou non elle acceptait la politique du gouvernement. Le gouvernement ne voulait s'appuyer que sur une majorité républicaine.

A 5 heures, le gouvernement se trouvait dans une situation que ses adversaires pouvaient exploiter contre lui, une heure plus tard il obtenait un vote qui prenait le caractère de politique générale avec une majorité de plus de soixante et une voix.

M. Lépine reste préfet

Après le scrutin sur l'ordre du jour Maujan, un certain nombre de députés, parmi lesquels MM. Sarrien, président de la gauche radicale, Dujardin-Beaumetz, Lucien Hubert, se sont approchés du banc du gouvernement et ont demandé au Président du Conseil si M. Lépine était maintenu à son poste.

M. Combes a répondu affirmativement.

Duel entre députés

Paris, 15 janvier. — A la suite d'un incident à la tribune de la Chambre, un échange de témoins a eu lieu entre M. Sembat et M. Boutard. Les témoins de M. Sembat sont MM. Berteaux et Meslier, et ceux de M. Boutard, MM. Vacherie et Boury.

Les témoins se sont rencontrés après la séance à la présidence de la Chambre. Un accord n'ayant pu intervenir, une rencontre a été décidée.

SÉNAT

LA SÉANCE

La séance, ouverte à trois heures, est présidée par M. Fallières.

Discours de M. Fallières

M. Fallières prend possession du fauteuil présidentiel et prononce le discours suivant :

Messieurs et chers collègues,

En me maintenant, une fois de plus, au fauteuil, vous m'avez fait un honneur qui me touche profondément. J'avais hâte de vous en exprimer ma très vive et très déférente reconnaissance.

Vos suffrages me sont d'autant plus précieux qu'il m'apparaît (comment me tromperais-je après le scrutin d'hier ?) que votre confiance ne va pas sans votre sympathie.

Combien l'une et l'autre seraient pour me soutenir dans l'accomplissement des devoirs de ma charge, si le poids ne s'en trouvait d'autant plus naturellement allégé, que, tous ici, nous avons plus de respect pour les personnes et plus de tolérance pour les opinions qui ne sont pas les nôtres.

N'avons-nous pas à nous féliciter de voir nos discussions, si passionnées qu'elles soient quelquefois, ne s'écarter jamais de ces bienséances, qui sont la parure de la parole, comme les fortes pensées sont l'âme même du discours.

L'année qui vient de finir a vu se dérouler à notre tribune de r[illegible]ssants débats. Quels sujets plus dignes des patriotiques soucis d'une grande assemblée et de l'impatiente attention du pays que la réduction du service militaire actif, la sécularisation de l'enseignement et la gestion des deniers de l'Etat !

A les traiter avec la hauteur de vues que leur examen comportait, l'éloquence a, tour à tour, revêtu les formes les plus variées et les plus saisissantes ; elle a enrichi nos annales parlementaires de tout ce que l'art de bien dire peut donner d'éclat et de charme à l'autorité de l'expérience et du savoir, à l'empire de la raison et à la grâce de l'esprit.

Les derniers efforts du Sénat ont efficacement concouru à la condamnation d'une pratique financière, indéfendable, qui avait presque fait une règle de ce qui n'aurait dû être qu'une exception.

Puissent les douzièmes provisoires avoir vécu! Faire chaque chose en son temps et mettre tout à sa place, ce sont là des préceptes qui s'imposent à la sagesse des pouvoirs publics, comme à la prévoyance des individus. Leur vulgarité peut provoquer le sourire ; leur vigoureuse application n'a-t-elle pas pour effets certains de rassurer les intérêts, de fortifier la confiance et de consolider le crédit ?

En ouvrant infailliblement la voie aux économies nécessaires ainsi qu'à l'emploi judicieux des ressources, le retour définitif à des habitudes, depuis trop longtemps abandonnées, rendra plus aisée l'œuvre du législateur, qui ne se dissimule pas que l'heure est venue de pourvoir à des dépenses dont le but est de donner à ceux qu'accablent les inégalités du sort plus de courage et plus de force pour supporter les charges de la vie.

Il en est une, entre autres, qui va faire l'objet de vos délibérations prochaines, c'est celle que réclame l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables nécessiteux.

Ce n'est pas au Sénat qu'il faut rappeler que la Révolution qui a posé les principes des choses, a mis au premier rang des obligations les plus impérieuses de la Société, l'enseignement du peuple et l'organisation de l'Assistance publique.

Il examinera, avec la volonté d'aboutir, la loi qui lui a été transmise par la Chambre des députés. La démocratie, dont il ne flattera jamais les passions, mais dont il est jaloux de mériter la confiance, sait bien, par expérience, que, si elle peut compter sur sa vigilance et sa fermeté pour la défense de nos institutions, son concours est acquis à toutes les mesures d'ordre social qui se réclament à bon droit des idées de justice ou des principes de solidarité.

Je crois répondre au sentiment unanime de l'assemblée en adressant nos meilleurs remerciements à messieurs les membres du bureau d'âge. Aucun d'eux, j'en suis sûr, ne s'offensera si je dis que nos pensées se portent plus particulièrement vers leur vénéré président, notre éminent collègue M. Wallon.

Son incomparable vieillesse ne mérite-t-elle pas l'admiration autant que le respect. Pour cette robuste nature, l'activité intellectuelle n'a pas encore connu de déclin. Pour cette haute conscience, le sentiment du devoir survit dans la plus touchante simplicité à toutes les épreuves du temps. (Vifs applaudissements).

Le Sénat s'ajourne à mardi trois heures pour la discussion de la proposition de loi sur les bureaux de placement.

Mardi 26, discussion sur l'emprunt de 200 millions du département de la Seine.

La séance est levée.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Thérèse à Paris

Rennes, 15 janvier. — Thérèse Humbert a été conduite hier soir, en voiture couverte, et de la façon la plus discrète, à la gare de Rennes, pour y prendre le train de 8 h. 46. Elle était accompagnée d'un brigadier de gendarmerie et de deux gendarmes. Pour la circonstance, elle avait quitté l'uniforme de la prison et revêtu une robe noire. Elle avait le plaid gris fer qu'elle portait lors de son arrivée à Rennes. Son attitude était plutôt animée et hautaine. Sa santé ne semble nullement altérée par le régime de la prison.

Un compartiment de troisième classe avait été réservé. Mme Humbert y a pris place, ainsi que les deux gendarmes qui doivent l'accompagner jusqu'à Paris. Ce voyage est nécessité par l'appel qu'a formé M. Cattaui du jugement du tribunal correctionnel de la Seine qui l'a débouté de son action pour dénonciation calomnieuse contre les Humbert qui l'avaient accusé d'usure. L'affaire doit venir devant la Cour d'appel de Paris le 27 janvier. Durant son séjour dans la capitale, Mme Humbert sera internée à la Conciergerie. En raison du secret qui a nécessairement présidé au départ de Mme Humbert et de l'heure avancée de la journée, peu de personnes assistaient à son entrée en gare de Rennes et aucune manifestation ne s'est produite.

Paris, 15 janvier. — Thérèse Humbert est arrivée ce matin à Paris, à quatre heures vingt, en gare Montparnasse, par le train 28. Elle a été accompagnée pendant son trajet à Paris d'un adjudant de gendarmerie, de deux gendarmes et de quatre agents de la Sûreté. Mme Humbert a pris place dans une voiture avec l'adjudant de gendarmerie et elle est arrivée vers cinq heures à la Conciergerie.

A la recherche de la « Vienne »

Brest, 15 janvier, 12 h. 35. — Le *Guichen* a du charbon pour quinze jours et 80 tonnes d'eau, tous les aspirants ont été embarqués, le ministre jugeant que cette croisière qui durera une dizaine de jours peut être utile à leur instruction.

Le *Guichen* marchera pendant vingt-quatre heures à une vitesse de 16 à 18 nœuds ; outre qu'il se tient en communication par télégraphie sans fil avec la côte, le commandant a reçu des plis qu'il ne doit décacheter qu'en mer.

M. Herbert Gye, consul d'Angleterre à Brest, a demandé au contre-amiral Melchior, préfet maritime par intérim, de bien vouloir ordonner des recherches dans les parages du sinistre, afin de retrouver les dix hommes du *Laurel-Wood*, qui ont disparu depuis le naufrage survenu aux environs de l'île de Sein.

Le drame de Toulon

Toulon, 15 janvier. — L'autorité militaire poursuit son enquête sur l'assassinat de Mme Trouilh par le soldat Chrétien.

Le capitaine adjudant-major Desmarets, assisté du commissaire de police, a été chargé de terminer l'instruction. Il a procédé à la reconstitution du crime, ce qui a permis d'établir que le viol en avait été le motif.

Ce drame continue à faire grand bruit à Toulon. Tous les officiers du 8e colonial sont venus apporter l'expression de leur douloureuse sympathie à leur camarade.

L'autopsie de la victime aura lieu demain.

Singulier accident

Lorient, 15 janvier. — La violente tempête qui règne sur l'Océan, a causé un singulier accident à Lorient : un wagon, poussé par la bourrasque, a quitté la gare des voyageurs et, parti à toute vitesse vers la gare maritime, a enfoncé les barrières de l'arsenal et tué un employé de la marine, M. Rustuel.

Les grèves

Ajaccio, 15 janvier. — Les débardeurs revenant sur leur décision, ont voté la continuation de la grève. Ils demandent 5 francs par jour. Devant la persistance de la grève, les négociants d'Ajaccio ont affrété un navire de Marseille qui transportera des marchandises. Il arrivera dimanche ou lundi.

Carcassonne, 15 janvier. — Les propriétaires narbonnais, réunis à la sous-préfecture, ont nommé une délégation qui s'est mise en rapport à la bourse du travail avec les délégués des ouvriers agricoles et leur a offert 3 francs par journée de sept heures et 0 fr. 50 par heure supplémentaire. Les délégués ouvriers demandent, comme à Béziers, 45 centimes par heure.

Les grévistes ont fait une manifestation dans les rues de la ville avec la bannière rouge du syndicat.

Un propriétaire de Capestang adresse une plainte au parquet de Béziers, signalant que sa grand'mère, Mme de Crozals, âgée de 83 ans, a été obligée par des grévistes de rebrousser chemin, pendant qu'une autre bande s'efforçait de faire abandonner le travail par les ouvriers occupés au domaine d'Aureille et brisaient les fils télégraphiques. Constat par huissier a été dressé de ces faits.

Lyon, 15 janvier. — La grève du tissage mécanique de Lyon est terminée. Une réunion a été tenue à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Augagneur, maire, entre les délégués des patrons et ceux des ouvriers tisseurs. Après quatre heures de discussion, les deux parties se sont mises d'accord.

Agde, le 15 janvier. — Huit cents ouvriers viennent de se déclarer en grève à Mèze.

Des gendarmes ont été envoyés sur les lieux.

Autres Pays

Les grèves en Espagne

Barcelone, 15 janvier. — Les grévistes de la marine marchande ont l'espoir que le ministre de la marine interviendra pour aider à régler leur différend avec les armateurs. Ceux-ci se montrent plus hostiles que les ouvriers à une transaction.

Quelques entreprises de navigation de peu d'importance ont cependant accepté certaines revendications des grévistes, notamment l'augmentation du personnel des navires.

Barcelone, 14 janvier. — Les employés des tramways tiendront ce soir une assemblée générale pour décider de la conduite à suivre en présence de l'inexécution, par la Compagnie, des conditions acceptées par elle pour l'organisation des services.

Les employés auront recours à la grève si la Compagnie ne tient pas ses engagements.

La Fédération des sociétés ouvrières a répandu à profusion un manifeste de protestation contre la loi sur les grèves, qui a reçu l'approbation du gouvernement.

Russie et Japon

Paris, 15 janvier. — La presse indigène de Séoul demande que l'on massacre tous les étrangers. M. Allen, ministre des Etats-Unis, a invité les femmes et les enfants à ne pas quitter leur domicile.

Le navire de guerre français *Pascal* vient, dit la *Daily Mail*, de débarquer cent hommes de l'infanterie de marine, avec deux canons, pour défendre la légation française à Séoul. La ville ressemble, à l'heure actuelle, à un camp militaire. Il est donc possible que tous les Etats aient bientôt des troupes en Corée. La question coréenne deviendrait internationale.

Londres, 15 janvier. — Un écrivain militaire examinant, dans le *Times*, les préparatifs de la Russie et du Japon, dit qu'un des points les plus intéressants est de voir comment les deux nouveaux croiseurs japonais achetés à Gênes vont être précédés et suivis jusque dans l'Extrême-Orient par les navires russes qui ont récemment quitté la Méditerranée. Ces deux nouveaux croiseurs *Kassaga* et *Nysshin* ont coûté très cher.

Le Japon ne déclarera probablement pas la guerre avant qu'ils soient arrivés à destination. L'escadre russe, composée de l'*Aurora*, du *Dmitri-Donskoï* et de sept torpilleurs, précède d'un jour ou deux les croiseurs japonais. Ceux-ci ne naviguent pas, comme on l'a dit, sous pavillon anglais. Tous ces navires ont passé hier le canal de Suez ou s'y trouvent actuellement.

Deux contre-torpilleurs russes, venant de Cronstadt et de Syracuse, sont arrivés hier soir au Pirée, en route pour l'Extrême-Orient. Le correspondant du *Standard* à Odessa, télégraphie le 13 janvier, que la Porte a opposé un *non possumus* formel à une requête de la Russie demandant le libre accès du Bosphore et des Dardanelles par une partie de l'escadre de la mer Noire.

On croit toutefois, ajoute le correspondant, que la Russie renouvellera sa demande en offrant une compensation qui décidera le sultan à revenir sur sa décision.

Vienne, 15 janvier. — La *Nouvelle Presse libre* estime que le moment actuel serait bien choisi pour l'intervention de la France et de l'Angleterre, en faveur du maintien de la paix.

La Russie désire la paix : les dispositions pacifiques du tsar sont indéniables.

La France et l'Angleterre trouveraient en Russie un accueil sympathique.

Quant au Japon, il est certain que les sympathies que lui a obtenues depuis cinquante ans son développement se détourneraient de lui, si, par un besoin insatiable de lutte, il voulait troubler la paix en Extrême-Orient.

Berlin, 15 janvier. — On mande de Vladivostok :

Le *Vostotchny Viestnik* publie une dépêche de Moyi, disant que deux bateaux à vapeur de commerce japonais, qui devaient quitter Moyi et arriver à Vladivostok aujourd'hui ou demain, n'ont pas pris la mer par suite d'un ordre du gouvernement japonais.

En Macédoine

Salonique, 15 janvier. — Les Bulgares ont fait sauter une poudrière turque dans le district de Kumanovo. Trente Turcs ont été tués.

On signale un vif engagement dans le voisinage de Demir-Hissar.

Notre Bloc-Notes

Bourges, 15 janvier. — L'Hôpital militaire sera laïcisé le 1er avril.

Mont-de-Marsan, 15 janvier. — La Cour d'assises a condamné à mort le nommé Lajoie, âgé de 20 ans, accusé d'avoir tué deux vieillards et leur servante à Mezos.

LES GRÈVES

Au Cateau

Hier soir à huit heures, salle des fêtes, a eu lieu une grande réunion organisée par le Comité gréviste catésien. Les citoyens Ringuier, conseiller municipal et délégué des tisseurs de Saint-Quentin; Sohier, maire d'Houplines; Magniez et Claisse, secrétaire du Comité de la grève, ont pris la parole ; tous ont prêché le calme et le respect des règlements municipaux ; ils ont recommandé aux grévistes de garder leur sang-froid jusqu'à la fin de la grève, de ne pas s'abandonner à des voies de fait ni à des injures, qui attireraient sur eux la réprobation publique et compromettraient le succès de leur cause, si bonne soit elle.

Il faut que vous soyiez fermes, leur ont-ils dit, que vous souteniez vos revendications jusqu'à complète satisfaction ; surtout ne rentrez pas aux usines sans avoir obtenu gain de cause : s'il n'en était ainsi, votre défaite serait irrémédiable et la victoire éclatante des patrons les rendrait encore plus inhumains et plus intraitables.

Puis, comme d'usage à chaque réunion, la grève a été votée à l'unanimité.

Enfin le citoyen Sohier a terminé par deux chants socialistes, dont l'*Internationale*, repris au refrain par tous les grévistes.

A onze heures et demie, les grévistes quittaient la salle avec calme ; aucune manifestation ne s'est produite,

A Dunkerque

La grève continue sans incident. Quelques nouvelles recrues sont venues grossir les rangs des grévistes, mais on signale, d'un autre côté, plusieurs reprises, de sorte que le nombre des chômeurs est à peu près le même qu'hier.

Les grévistes se sont, comme la veille, promenés en ville et ont stationné devant les diverses maisons occupant des tonneliers ; mais aucun cri n'a été proféré,

CHRONIQUE RÉGIONALE

Votes de nos députés. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Maujan, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement et prenant acte de ses déclarations, passe à l'ordre du jour ».

Ont voté *pour* : MM. Pasqual, Eliez-Evrard, Bersez, Lozé, Debève, Dron, Debièvе, Lepez, Selle.

Ont voté *contre* : MM. Guillain, Cochin, Lemire, Plichon, Barrois, Bonte, Dansette, Delaune, de Montalembert, Motte, Grousseau.

Etaient absents par congé : MM. Delontaine, Cardon, Delory.

Propagation de la vaccine. — Nous avons donné hier les noms des personnes qui ont obtenu une médaille de vermeil pour avoir contribué à la propagation de la vaccine en 1902. A cette liste, il convient d'ajouter les noms de MM, les docteurs Boulogne, à Courrières ; Verdière, à Berlincourt (rappel de médaille), Delavalle, à Sailly-sur-la-Lys ; Lequette, à Liévin, qui ont obtenu une médaille d'argent.

Médailles de bronze. — M. De Couvelaëre, docteur en médecine à Hazebrouck, est nommé titulaire d'une médaille de bronze par le ministère de l'Intérieur pour son rapport sur les épidémies dans l'arrondissement d'Hazebrouck en 1902.

Décorations académiques. — La seconde promotion d'officiers de l'Instruction publique et d'Académie est parue à l'*Officiel* de vendredi.

Sont nommés :

Officiers de l'Instruction publique. — MM. Aubanel, secrétaire général de la Préfecture du Nord ; Deregnaucourt, président de la délégation cantonale à Hazebrouck ; Paul, premier président de la Cour de Douai ; Sireygeol, pharmacien à Boulogne-sur-Mer.

Officiers d'académie. — MM. Banteignie, conseiller d'arrondissement à Berlaimont ; Bauve, délégué cantonal à Courrières ; Bauvin, vice-président de l'Association des ingénieurs de l'Institut-industriel du Nord, à Fives-Lille ; Bienaimé, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire d'Aire-sur-la-Lys ; Brasseur, juge de paix à Cassel ; Cuisset, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes ; Daubresse, adjoint au maire de Carvin ; Derot, industriel à Meurchin ; Devillers, sous-chef de bureau à la sous-préfecture de Cambrai ; Facon, chef de musique à Locon ; Léon Cassel, artiste peintre, de Lille.

MM. Gripois, directeur de l'école nationale de musique de Boulogne-sur-Mer; Hembise, membre de la commission de tir de Frévent ; Laheyne, délégué cantonal à Arques ; le docteur Lardemer, adjoint au maire d'Auxi-le-Château; Ponsin, délégué cantonal à Denain; Rogie, président-fondateur du Syndicat régional de l'Industrie des cuirs, à Lille.

Contributions indirectes. — M. Charpentier, préposé de 3e classe, à Hem, est nommé à Roubaix (distilleries).

La commission d'enquête textile. — La Commission d'enquête sur l'état de l'industrie textile, a arrêté son itinéraire et emploi du temps pour les quatre premiers jours de la semaine prochaine comme suit :

Lundi, 18 janvier, Armentières ; mardi, 19, Roubaix ; mercredi 20, Lille ; jeudi 21, Tourcoing.

Les matinées seront consacrées aux visites des établissements industriels. Les après-midi aux auditions.

Le parricide de Seclin

M. Davaine, juge d'instruction, accompagné de M. Flahaut, greffier, s'est rendu hier, à Seclin, par le train de 2 heures 09, afin de continuer l'enquête sur le crime commis par Budenulzer Edouard. Le magistrat s'est d'abord rendu à la maison du crime où il a de nouveau interrogé la mère de l'accusé. Celle-ci nie toujours être de connivence avec son fils, elle déclare avoir passé la nuit chez sa tante, la veuve Dewaegenaëre, cour Bouche, et être rentrée à cinq heures moins le quart le matin. Son mari était étendu sur le sol ; elle crut qu'il dormait et le secoua. S'apercevant que le malheureux était froid elle lui donna des soins et ne comprit qu'au bout d'un assez long temps la cruelle vérité.

M. Davaine s'est ensuite rendu à la mairie où, dans la salle de la justice de paix, il a procédé à l'audition des témoins qu'il avait fait convoquer.

Tous sont unanimes à reconnaître que la victime était un très brave homme, un ouvrier courageux, rendant à sa femme tout ce qu'il gagnait, tandis que le fils ne travaillait pas souvent, faisait la noce et exigeait fréquemment que sa mère lui donnât de l'argent.

La maîtresse de l'accusé, la fille Dubremetz, a raconté au juge d'instruction que son amant lui aurait un jour narré une scène de violence avec sa mère. Un lundi qu'il avait bu outre-mesure le misérable voulut que sa pauvre mère lui remît de l'argent. Comme elle refusait, il la menaça, puis alla au poulailler, prit un coq et une poule auxquels il tordit le cou pour les jeter ensuite aux pieds de sa mère. La scène se passa il y a quinze jours.

M. Davaine ne put entendre tous les témoins qui sont au nombre de 23, il en a remis l'audition à un autre jour. Il a repris le train de 6 h. 06.

Une jeune ouvrière tuée à Dechy

Jeudi à 5 heures du soir, un accident mortel s'est produit à Dechy, à la fosse du même nom, des mines d'Aniche.

Une trieuse nommée Marie Blasel, âgée de 15 ans 1/2, traversait le « carreau » de la fosse après avoir terminé son travail, lorsque soudain elle tomba sur un rail et eut la tête broyée par l'une des roues d'un wagon qui venait d'être refoulé sur la voie.

Le corps de la malheureuse enfant a été transporté chez ses parents, corons de la cité ouvrière à Sin.

La victime était la troisième de huit enfants et son frère aîné doit tirer au sort jeudi prochain.

L'AVORTEMENT DE BERTRY

L'enquête sur l'avortement présumé dont nous avons parlé hier se poursuit.

La jeune fille décédée se nomme Elise Delhaye, âgée de 20 ans ; elle exerçait la profession de dévideuse. Elle était orpheline et vivait seule.

Jusqu'à présent aucune complicité n'a pu être découverte ; il semble résulter des renseignements qui nous sont fournis que la jeune fille a dû pratiquer elle-même les manœuvres abortives qui ont occasionné sa mort. Son fiancé, soldat au 155e régiment de ligne, à Commercy, était revenu en permission au Nouvel-An, mais il n'a pu être interrogé, étant retourné à son régiment.

Deux chauffeurs brûlés à Hérin

A la fosse d'Hérin, les chauffeurs Herbin, 28 ans, et Dugnolle, 32 ans, procédaient au nettoyage des tubes d'une machine.

La suie qui tombait dans le cendrier, dégageant de la chaleur, ils voulurent la noyer sous des seaux d'eau. Mais il se produisit une violente vapeur qui brûla grièvement les deux chauffeurs aux pieds, aux jambes, au bas ventre et aux reins.

L'état de M. Dugnoble est désespéré.

PÊCHEURS D'ISLANDE

Nous ne sommes pas, on le sait, de ceux qui poussent aux grèves, et il nous est arrivé souvent de tenter d'arrêter l'extension du chômage — toujours si douloureux aux pauvres gens — en cherchant un terrain de conciliation où patrons et ouvriers pouvaient s'entendre,

Aujourd'hui, les nouvelles qui nous arrivent de Dunkerque nous apprennent que la grève vient d'éclater parmi les marins faisant la pêche à l'île d'Islande.

Les armateurs qui, pour la plupart, ont réalisé de grosses fortunes, ne trouvent plus actuellement dans les résultats de la pêche, les larges bénéfices d'autrefois et, avec cet égoïsme féroce qui caractérise les maîtres de la pêche islandaise, c'est au salaire du pauvre diable de marin qu'ils s'en prennent.

On ne connaît pas, dans le public, les dessous de la lamentable histoire des pêcheurs d'Islande.

On ne sait rien — ou peu de chose — de la façon dont ils sont exploités.

Jamais trafiquants de chair humaine, jamais négriers n'ont abusé plus odieusement de la puissance du capital, que ne l'ont fait et ne le font encore certains armateurs.

Il en est toutefois d'humains, mais combien peu !

Le marin qui part pour l'Islande reçoit une avance sur laquelle il doit acheter son matériel de pêche (environ 300 francs).

Pour une campagne de cinq ou six mois, il touche à peu près 700 francs d'avance, qui s'additionnent de 50 fr. payés par l'Etat.

Défalcation faite des 300 fr. de dépenses d'équipement, il lui reste quatre cent cinquante francs, somme qu'il laisse généralement à sa famille avant de s'embarquer, le marin, brave homme, ayant avant toute chose, le souci d'assurer la vie des siens.

C'est sur ces quatre cent cinquante francs que la femme et les mioches, et quelquefois la vieille mère, devront vivre pendant quatre ou cinq mois.

Au retour — quand il revient — le marin reçoit une somme proportionnée à la quantité de poisson rapportée !

Si la pêche a été mauvaise, c'est lui qui redoit de l'argent à l'armateur.

Et si la tempête lui a fait perdre ses engins de travail, il en supporte seul les conséquences, l'armateur n'entrant pas dans des détails de ce genre, tout-à-fait dépourvus d'intérêt pour lui.

Et c'est pour ce piètre résultat que tant de braves gens vont chaque année risquer leur vie dans la mer hyperborée, subissant les rigueurs d'un rude climat, les assauts répétés des bourrasques, dormant quatre heures sur vingt-quatre.

Et encore, s'ils étaient à peu près bien nourris !

Hélas !

Quand ils quittent Dunkerque, au moment du salut d'adieu au port où ils laissent tout ce qu'ils aiment, ils font un festin qu'ils ne referont plus avant de longs mois. Ils s'offrent le luxe d'une côtelette de porc frais.

Après quoi, le biscuit dur, le lard rance et les têtes de morues.

Comme boisson, une bière faite avec des déchets de futaille.

Notre confrère Bolvin, du *Phare du Nord*, a interviewé un marin d'Islande sur le régime du bord.

Ecoutez ces édifiants détails :

Le nouveau règlement dit qu'une retenue de 12 centimes sera faite pour la boisson. Parlons un peu de cette boisson. Nous avons tout d'abord la bière qui doit revenir à l'armateur à environ un sou le litre, c'est vous dire que l'eau pure est préférable à cette *lavasse* faite avec des rinçures de tonneaux.

Nous avons ensuite l'alcool. Dans la marine de l'Etat et dans celle du commerce, le matelot reçoit sa boujaron d'eau-de-vie, soit 1/16 de litre. Nous autres nous touchons par jour 1/4 de litre dont le moitié est payée par nous et l'autre par l'armateur. Cet alcool, exempt de tout droit, coûte six sous le litre à l'armateur.

On embarque aussi un petit tonneau de vin pour tout l'équipage. Les jours de grande pêche, le capitaine donne un quart de vin à l'équipage. Inutile de dire que cela n'arrive pas souvent, le petit baril est bientôt vide. Nous sommes tous décidés à ne pas prendre à notre charge le paiement de la boisson.

L'armateur qui la tire gagnerait de l'argent sur nous.

Et après avoir dit à notre confrère que les pêcheurs d'Islande qui n'ont droit qu'à la tête des morues *moins la langue*, voudraient bien être un peu mieux nourris, le pauvre diable ajoute :

« Pourquoi ne pas nous donner de temps en temps des boîtes de viande de conserves comme en touchent les soldats,»

Franchement, il est difficile, sauf à un armateur — de trouver les marins exigeants.

En terminant l'exposé de ses revendications le pêcheur dunkerquois les a résumées en deux mots : « Nous voudrions être mieux nourris et gagner cinq francs par jour. »

Voilà l'idéal des pêcheurs d'Islande!

Qu'en pensez-vous, mineurs, métallurgistes et verriers ?

La grève qui vient d'éclater aboutira-t-elle ?

Nous l'ignorons, mais ce que nous savons bien, c'est que l'opinion publique tout entière sera favorable aux pauvres marins islandais, depuis si longtemps exploités comme jamais ne l'a été bétail humain dans aucun atelier de fabrique,

Il y a des vérités qu'il convient de dire quand l'occasion s'en présente.

Nous profitons de celle-ci.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

Dernière Heure

PARIS

Tue-là !

La Cour d'assises de la Seine vient d'acquitter un M. Jamais qui, depuis 22 ans, fait partie de l'administration des postes et télégraphes.

M. Jamais est des mieux notés par ses chefs. Ses collègues sont unanimes à vanter sa probité et son honorabilité. Mais M. Jamais était mal marié. Sa femme était de moralité douteuse. Elle avait quelques « amis ». Elle en avait même installé un, âgé, celui-là, de vingt-six ans, dans le propre immeuble qu'elle habitait. Tout le monde était au courant des visites échangées entre elle et lui. Seul, le mari ne savait rien.

Un soir, le 6 septembre dernier, « contrairement à ses habitudes passives », dit l'acte d'accusation, tandis qu'ils étaient à table, un soufflet que vient de lui donner sa femme, M. Jamais riposte par un coup de couteau.

Le coup avait été bien porté. Atteinte en plein cœur, Mme Jamais succomba au bout de quelques instants, et, affolé, le mari envoya chercher un gardien de la paix qui le mit en état d'arrestation.

Après plaidoirie de Me Albert Salmon, il a été avons-nous dit, acquitté.

MARSEILLE

Fin d'une grève

Les ouvriers des chantiers de la Compagnie Freycinet qui s'étaient solidarisés avec leurs camarades d'Ajaccio, ont continué la grève bien que ces derniers aient repris le travail. Ils demandaient que les équipes actuelles de 12 hommes soient augmentées de deux unités.

Les grévistes ont obtenu satisfaction dans la soirée.

SAINT-QUENTIN

Drame conjugal

M. Vinchoux, percepteur à St-Quentin, a tiré plusieurs coups de revolver sur sa femme. Celle-ci, blessée gravement, a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

BOULOGNE

Sinistres maritimes

Le *Port du Havre* venant de Fort-de-France, chargé de fûts de tafia et de bois de Campêche drossée par la tempête s'est échoué cette nuit à la côte près d'Ambleteuse.

L'équipage s'est sauvé par ses propres moyens.

Le trois-mâts français *Vaucluse*, du Havre, s'est mis à la côte à Ambleteuse.

L'équipage est sauvé.

SAINT-PÉTERSBOURG

Paroles pacifiques du Tzar

Les diplomates reçus hier par le tzar à l'occasion du Nouvel An russe, étaient réunis dans la grande salle blanche du Palais d'Hiver, où ils causaient par petits groupes, autour des colonnes de marbre, lorsque le tzar entre et fit le tour de la salle, en s'arrêtant pour causer avec chaque diplomate.

Lorsqu'il s'approcha du ministre du Japon, il y eut un mouvement général d'attention.

Le tzar s'exprimant en termes des plus cordiaux, fit ressortir avec insistance quelle haute valeur il attachait à l'existence de rapports de bons voisinage avec le Japon, nonseulement à l'époque actuelle, mais encore pour l'avenir.

Il lui dit son ferme espoir dans la conclusion d'un arrangement satisfaisant pour les deux nations.

Le ministre du Japon fut vivement impressionné par les paroles du tzar.

S'adressant, très cordialement, à l'ambassadeur des Etats-Unis, le tzar lui déclara que la Russie respecterait intégralement le récent traité conclu entre la Chine et les Etats-Unis et n'entraverait, en aucune façon, les intérêts américains en Mandchourie.

La Russie n'aura aucun désir de nuire au développement du commerce américain.

Répondant à des demandes de nouvelles sur la santé de l'impératrice, le tzar dit que la convalescence se poursuit et qu'on n'a aucune inquiétude.

Enfin, adressant la parole à toute l'assemblée du corps diplomatique, le tzar dit :

« Je désire faire, et j'ai l'intention de faire tout mon possible pour le maintien de la paix en Extrême-Orient.

SAINT-PÉTERSBOURG

La réponse officielle du Japon

Le ministre des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg a reçu officiellement aujourd'hui la réponse du Japon.

Les termes de cette réponse ne sont pas encore connus.

Le coton

L'*Association cotonnière coloniale* communique la note suivante :

M. James Boyle, *consul des Etats-Unis à Liverpool*, dit dans un très intéressant rapport à son gouvernement, publié par le Bureau du commerce et du travail de novembre dernier et relatif au développement des champs de culture du coton :

« Ces efforts furent généralement considérés au début, aussi bien en Angleterre qu'aux Etats-Unis, comme condamnés à l'insuccès et, en fait, beaucoup de ceux qui prenaient une part active dans cette entreprise n'étaient rien moins que certains du succès. *L'impression est tout autre maintenant parmi ceux qui sont tenus au courant.* Ces expériences de culture de coton sont en grande partie faites dans les colonies anglaises, mais il en est fait également dans les colonies allemandes, françaises, portugaises et italiennes.

« La Russie fait des efforts énergiques pour augmenter la production dans ses possessions asiatiques et Cuba est également signalé comme un pays susceptible de produire le coton.

« La culture du coton dans les colonies allemandes a été entreprise par le Comité Colonial Scientifique » et quoique naturellement il n'y ait pas de large production jusqu'à ce jour, des expériences ont été faites, les échantillons récoltés ont été approuvés et il est question que *le consul allemand à Galveston conclue une convention pour que les jeunes Allemands soient envoyés aux Etats-Unis pour devenir des pionniers compétents dans des entreprises commerciales.*

« Les intérêts français ne sont pas moins grandement intéressés dans la question. Il n'est donc pas surprenant qu'une entreprise importante comme l' « Association cotonnière coloniale » se soit formée pour encourager la culture du coton dans les colonies françaises, *en tête desquelles sont les régions de l'Afrique occidentale française, particulièrement favorables à cette culture. On dit qu'on a l'espoir de voir la France approvisionnée d'une quantité appréciable de coton venant de cette source.*

Ces commentaires ne manquent pas d'intérêt, étant donnée leur origine.

ROUBAIX

Conseil municipal. — 1re session extraordinaire de 1904. — Séance du 19 janvier. — Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le Mardi 19 Janvier 1904, à huit heures 1/2 très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour : Communications de l'administration. — 1. 1re Session extraordinaire. — Ouverture ; nomination du Secrétaire.

2. Procès verbal. — Séance du 11 décembre 1903 ; approbation.

3. Produits communaux. — Exercices 1901, 1902 et 1903 ; états de sommes irrécouvrables présentés par M. le Receveur municipal.

4. Propriétés communales. — Assurance contre l'incendie ; homologation de polices.

5. Bâtiments communaux. — Démolition d'immeubles situés rue du Château ; cahier des charges d'adjudication ; approbation.

6. Voirie municipale. — Alignements ; Quai de Lorient ; acquisition de terrain.

7. Voirie vicinale. — Alignements ; Chemin d'intérêt commun N° 148 de Roubaix à Hem acquisition de terrain.

8. Service militaire. — Soutiens de famille ; avis du Conseil municipal.

Rapports des Commissions : 1. Assistance publique. — Fourneaux économiques ; fournitures diverses ; marchés de gré à gré. (M. P. Régnier).

2. Contentieux. — Affaire Vandenheede ; autorisation d'ester en justice. (M. D. Segard).

3. Instruction publique. — Bibliothèques scolaires ; fourniture de livres pendant l'année 1904 ; marché de gré à gré ; approbation. (M. J. Noyelle.)

4. Id. Cours supérieur de l'Ecole de la Rue du Bois ; expériences de physique et de chimie, demande de crédit. (M. J. Noyelle.)

5. Caisse des écoles. — Exercice 1904 ; Budget primitif ; approbation. (M. C. Gaydet.)

6. Voirie municipale. — Rue de Charleroi ; prolongement ; Rue de Maufait ; prolongement ; Rue Leconte-Baillon et Rue Lesueur ; classement. (M. L. Ferret.)

7. Id. Rue Copernic ; classement et mise en état de viabilité. (M. C. Delaplace.)

8. Id. Boulevard du Cateau ; pavage de la chaussée. (M. A. Bayart.)

9. Id. Avenue Julien-Lagache ; mise en état de viabilité (M. le docteur Lepoutre).

10. Service des eaux. — Questions soumises à l'arbitrage de M. le Préfet du Nord ; propositions (M. E. Browaeys).

11. Secours et subsides. — La jeune Simon Marie, sourde muette ; demande de demi-bourse à l'Institution des sourdes-muettes et aveugles de Lille (M. J. Noyelle).

Postes et Télégraphes. — Bureau central. — Il a été expédié en moyenne, par jour, en 1903, 28.833 objets de correspondance, soit pendant l'année, 10.524.045. Il a été reçu, par jour, 29.922 objets, soit pour l'année, 10.921.895 ; ce qui donne un total de 21.445.940 objets.

Il a été émis 59.214 mandats français, valant 2.402.397 fr. 06 ; 8.185 mandats internationaux valant 371.716 fr. 73 ; 16.331 bons de poste, valant 103.000 fr.

Le droit perçu a été de 13.251 fr. 95 sur les mandats français, puis 4.114 fr. 80 sur les mandats étrangers, 885 fr. 60 sur les bons de poste.

Vente des timbres en 1903, 696.997 fr. ; vente des timbres de quittance, 34.160 fr. 50.

Il a été payé 48.593 mandats français valant 1.919.871 fr. 77 ; 5.321 mandats étrangers valant 296.367 fr. 23 ; 5.327 bons de poste valant 43.183 fr.

Il a été déposé au guichet 104.470 objets chargés ou recommandés.

Il a été reçu des bureaux correspondants 150.911 de ces objets à distribuer.

Nombre de livrets de Caisse d'épargne demandés en 1903 : 638.

Versements ultérieurs effectués : 4.273 ; sommes versées : 487.797 fr. 75.

Remboursements : 2.396 pour 481.234 fr. 94.

Nombre de versements à la caisse des retraites pour la vieillesse : 1.692.

Le produit total du service postal, télégraphique et téléphonique est, pour 1903, de 1.075.991 fr. 96.

Télégrammes expédiés : 118.654 ; reçus : 139.445 ; en transit : 71.990.

A l'Institut Sévigné. — Hier, M. Bonaric, directeur de l'Enseignement primaire du Nord, accompagné de M. Bourbon, inspecteur primaire, a visité l'Institut Sévigné.

M. Bonaric, enchanté de sa visite, a chaleureusement félicité Mlle Gaizandet, la distinguée directrice de notre Ecole supérieure de jeunes filles, ainsi que les dévouées professeurs placées sous ses ordres.

Société des Prévoyants de l'Avenir (Section de Roubaix). — Dimanche 24 janvier, à 4 heures 1/2 du soir, réunion générale obligatoire.

Toute absence sera punie d'une amende de 1 franc.

Lieu de la réunion : Hôtel des Pompiers.

Le contrôle des cartes se fera à partir de quatre heures.

Bruits macabres, mais faux. — Depuis mardi dernier, les bruits les plus macabres circulaient ouvertement dans tout le nord [illegible]